



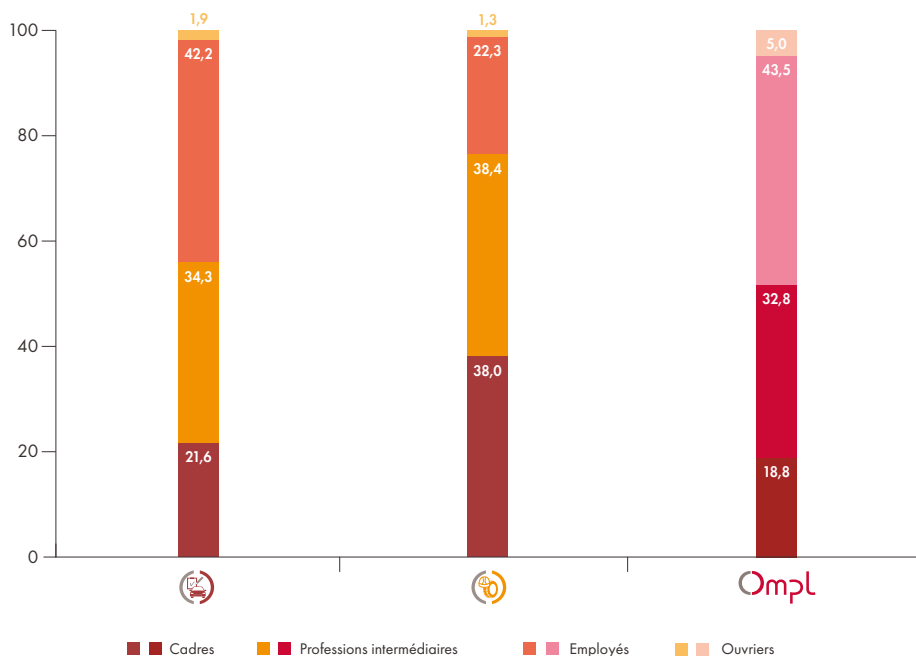
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont très faiblement représentés : 21,6 % contre 38,0 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (34,3 %) mais inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (38,4 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (42,2 % contre 22,3 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement de personnel ayant des compétences en mécanique ou carrosserie.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



87,4 % DES SALARIÉS DANS 12 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 53,6 % des salariés :

- les secrétaires (30,9 %) ;
- les experts de niveau technicien, techniciens divers (22,7 %). Les experts en automobile salariés sont principalement classés dans cette catégorie.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	479b - Experts de niveau technicien, techniciens divers	1 079	20,2	1 317	22,7
Soutien au métier	376e - Cadres des services techniques des assurances	224	4,2	211	3,6
	384a - Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux	4 77	8,9	570	9,8
	467c - Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances	249	4,7	179	3,1
	474b - Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux	51	1,0	196	3,4
	542a - Secrétaires	1 553	29,1	1 792	30,9
	545c - Employés des services techniques des assurances	375	7,0	161	2,8
Soutien à l'entreprise	373b - Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises	37	0,7	91	1,6
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	88	1,6	101	1,7
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	95	1,8	68	1,2
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	102	1,9	186	3,2
	474b - Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux	51	1,0	196	3,4

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

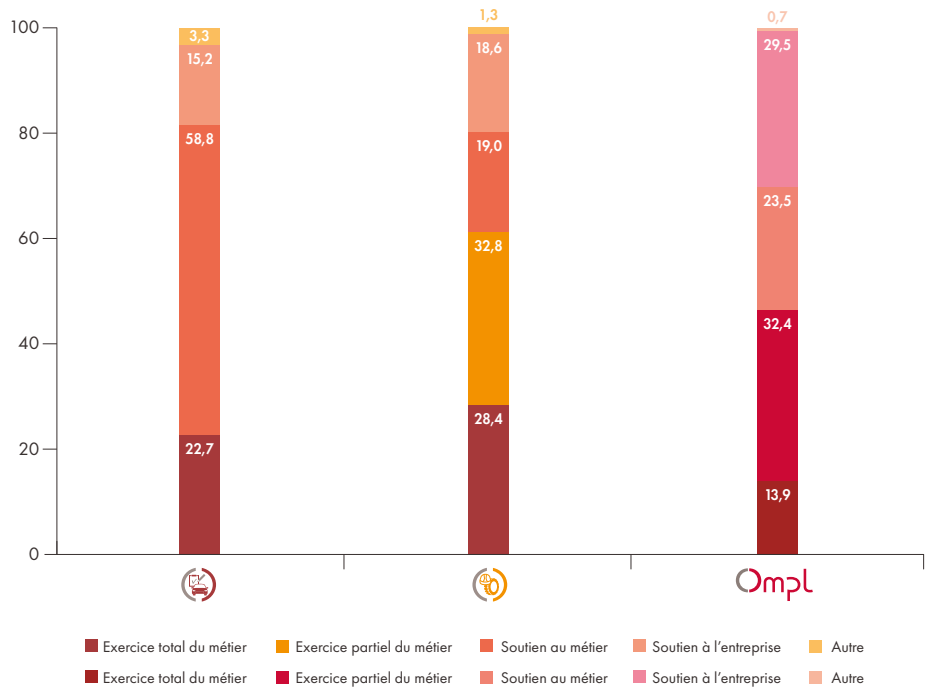


EMPLOIS MAJORITAIREMENT EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

74,0 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi.

Ils sont 58,8 % à exercer une activité venant en soutien du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.

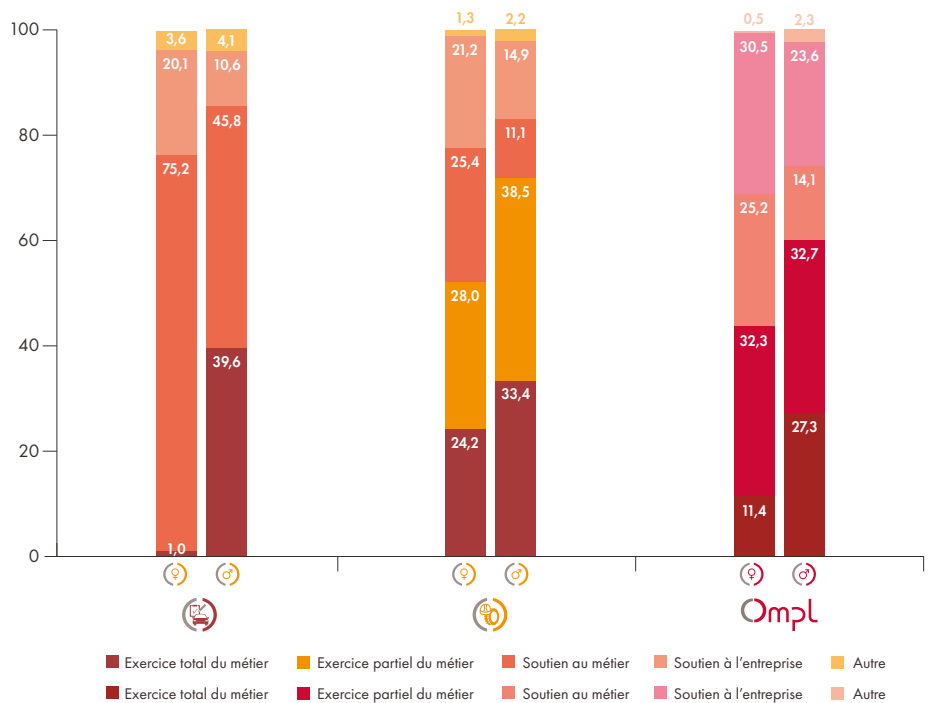


MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise).

Un effet de genre existe : 75,2 % des femmes exercent une activité de soutien au métier contre 45,8 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source : Insee, DADS 2019.

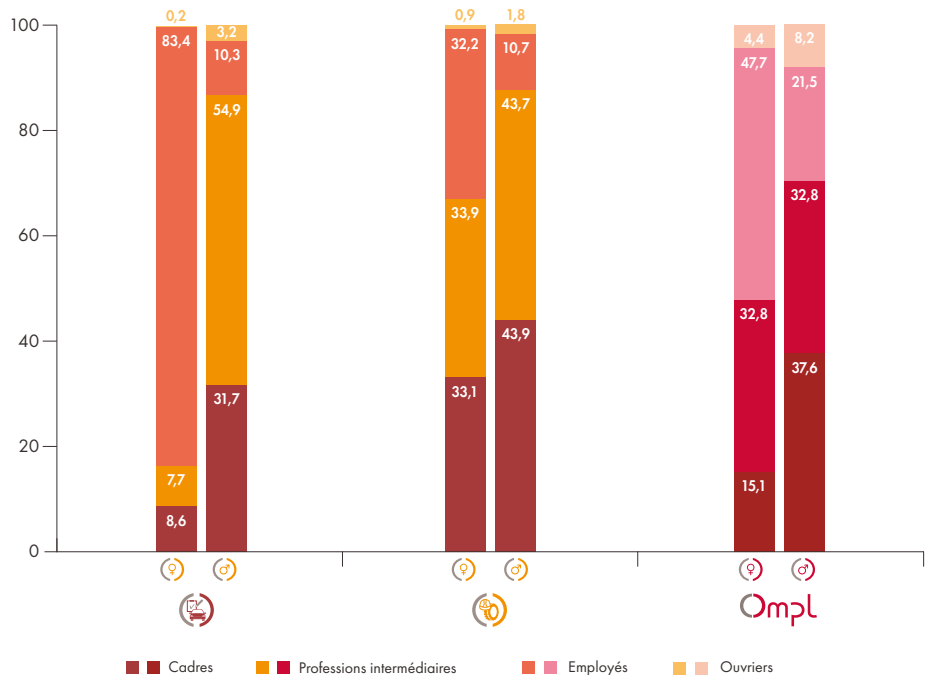


FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est très importante.

Elle atteint 83,4 % contre 10,3 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

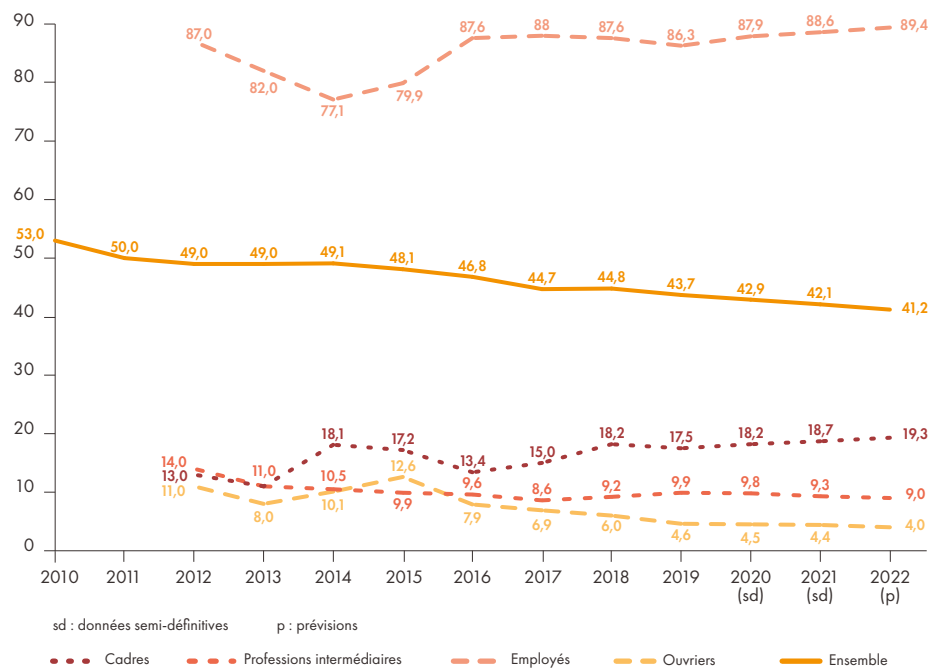
Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche diminue jusqu'en 2019. Elle baisse de 9,3 points.

Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Par rapport à 2012, la féminisation des cadres (+ 4,5 points) est toutefois croissante.

En revanche, elle baisse dans toutes les autres catégories sociales et notamment les professions intermédiaires (- 4,1 points)

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (50,6%), mais son minimum est atteint pour la Corse (35,3 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	19,7	36,1	43,9	ND	0,3
Bourgogne-Franche-Comté	24,7	31,5	42,5	ND	1,4
Bretagne	24,5	26,9	48,6	0,0	0,0
Centre-Val de Loire	23,0	36,4	39,6	ND	0,9
Corse	23,5	41,2	35,3	0,0	0,0
DOM	10,4	33,8	50,6	5,2	0,0
Grand Est	17,2	42,5	39,2	ND	1,0
Hauts-de-France	17,8	34,9	46,2	1,0	0,0
Île-de-France	31,6	28,4	36,7	3,4	0,0
Normandie	15,9	37,2	46,1	ND	0,9
Nouvelle-Aquitaine	18,5	43,5	37,5	ND	0,5
Occitanie	23,3	35,8	39,7	1,2	0,0
Pays de la Loire	21,7	22,2	48,6	7,5	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,0	34,5	43,5	1,9	0,0
	21,6	34,3	42,2	1,9	0,0
	38,0	38,4	22,3	1,3	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.